



N° de fiche	Titre de la fiche protocolaire	Dernière mise à jour
FPA n°3	Aération des locaux – Gestion des systèmes de ventilation et climatisation des locaux	16/09/2020

En l'état actuel des connaissances, les réseaux de ventilation ne sont pas considérés comme des vecteurs de transmission du virus via les aérosols. De façon générale, la gestion des systèmes de ventilation et climatisation au LFC en période de pandémie Covid-19 vise à respecter 2 principes :

- Favoriser le renouvellement de l'air (qui dilue les potentiels virus présents)
- Limiter le brassage de l'air (qui disperse les potentiels virus présents).

Systeme d'aération et de ventilation

- Ventilation manuelle sur tous les sites : aération des salles de classe par l'enseignant à chaque sortie des élèves (ouverture des fenêtres pendant au moins 10 minutes)
- Ventilation automatique sur le site de Mearag uniquement (fonctionnement en air neuf) des salles de classes.
- Ventilation Mécanique contrôlée (VMC) sur le site de Mearag dans les bureaux administratifs, la salle des professeurs et les toilettes
- Utilisation de ventilateurs strictement limitée aux locaux administratifs ne disposant pas de climatiseur et n'accueillant qu'une seule personne.

Systeme de climatisation

- Climatisation individuelle des salles de classe et des locaux administratifs
- Climatisation centralisée sur le site de Merag dans le théâtre, le self, le CDI et la petit gymnase dojo
- Climatisation centralisée sur le site de Maadi dans le théâtre et le gymnase
- Limitation des débits de soufflage des climatiseurs afin d'assurer une vitesse d'air faible entre les personnes

Entretien des installations

- Contrôle du bon fonctionnement des systèmes de ventilation et de climatisation par le service maintenance et sécurité tous les jours.
- Nettoyage et désinfection des filtres (à l'eau javéalisée ou à l'alcool à 70°C) des climatiseurs et des VMC une fois par mois, effectués par des personnels techniques vêtus de tenues adaptées (port d'une combinaison de travail couvrante, de gants, d'un appareil de protection respiratoire de type FFP2) dans le respect strict des gestes barrières.
- Changement systématique des filtres dans les lieux clos (sans renouvellement de l'air) fréquentés par une personne ayant été identifiée comme cas confirmé pendant au moins 3h dans les 3 jours précédant l'apparition de ses symptômes.

La direction